VOTRE MISSION

Vous êtes Camille ZUMIAK assistant R.H. auprès de Flavien JOUBERT, responsable R.H. Il vous confie différents dossiers relatifs à l'opération « *jeunes talents pour Le PAL* » :

- Dossier 1 : étude de faisabilité financière et juridique de l'opération « *jeunes talents pour Le PAL* » (45 points)
- Dossier 2 : participer au processus de recrutement (35 points)

DOSSIER 1 : étude de faisabilité financière et juridique de l'opération « *jeunes talents pour Le PAL* » (Annexes 1 à 6)

Dans le cadre de la RSE[2], Le PAL souhaite s'impliquer dans l'accueil de plusieurs élèves de seconde à la recherche d'un stage du 16 au 27 juin 2025. Deux lycées de Moulins sur Allier se sont déjà déclarés intéressés par un partenariat de ce type : le lycée du Bourbonnais et le lycée Théodore de Banville.

Afin de faciliter le transport sur le site du PAL, les dirigeants sont prêts à financer un système de rotation en autocar depuis la ville de Moulins située à 26 km du PAL. Le transporteur assurant les navettes scolaires pour les deux lycées a été recommandé par ces deux établissements.

Par ailleurs, pour accompagner les stagiaires dans les meilleures conditions et les inciter à postuler à des emplois saisonniers en juillet/août, la Direction du PAL serait prête à attribuer un encadrant issu du service R.H., monsieur BENALFA.

En outre, pour des raisons tant légales que liées à l'hygiène et à la sécurité, Le PAL fournira des vêtements de travail.

Concernant le déjeuner, les dirigeants envisagent d'offrir aux stagiaires le déjeuner au restaurant d'entreprise.

Des précisions utiles à cette mission ont été apportées par monsieur JOUBERT lors de la réunion journalière de 8h30.

En dehors de l'aspect financier, il ne faut pas oublier de prendre en compte la règlementation relative au nombre maximum de stagiaires autorisés dans l'entreprise sachant que 5 conventions de stage ont déjà été signées avec des étudiants de BTS sur la même période.

Vous êtes chargé de :

1.1 ***Déterminer le coût HT global et unitaire de l'accueil de 30 élèves stagiaires dans le cadre du budget alloué pour la période du stage.***

1.2 ***Transmettre par courriel à monsieur JOUBERT vos conclusions relatives au nombre de stagiaires maximum compte tenu des éléments financiers et légaux.***

2 Responsabilité sociale des entreprises

DOSSIER 2 : participer au processus de recrutement (Annexes 7 à 10)

En prévision du recrutement des salariés en job d'été, monsieur JOUBERT vous demande d'étudier le cadre juridique des emplois saisonniers relatifs aux mineurs.

Afin d'inciter les élèves stagiaires à postuler, monsieur BENALFA sera chargé de présenter à la fin du stage des jeunes talents d'une part les **conditions d'embauche des jeunes saisonniers de plus de 16 ans et de moins de 18 ans selon la législation applicable** et d'autre part, de **présenter les postes à pourvoir dans le respect des contraintes légales** en fonction des spécificités de l'entreprise.

Il s'interroge sur la possibilité de proposer aux mineurs des emplois compatibles avec les besoins du PAL et la législation relative aux salariés mineurs (horaires de travail, travail de nuit, contact avec des animaux sauvages, ménage).

Pour lui faciliter la tâche, monsieur JOUBERT vous demande de préparer un rapport présentant les conditions d'embauche selon la législation applicable aux mineurs saisonniers ainsi que les postes à pourvoir compte tenu de l'ensemble de ces contraintes.

Vous êtes chargé de :

2.1 Rédiger un rapport répondant aux demandes de monsieur JOUBERT.

ANNEXE 1 : entretien avec monsieur Flavien JOUBERT (Responsable R.H.)

F. J. : Bonjour Camille, je vais vous confier une mission urgente concernant l'opération « *jeunes talents pour Le PAL* » car les stages d'observation des élèves de seconde vont débuter dans un mois. Pourriez-vous vérifier que cela est compatible avec le budget alloué et le coût par stagiaire ?

Dans la mesure où nous connaissons un déficit de candidatures de saisonniers pour juillet/août, nous envisageons d'utiliser ces stages pour recruter des saisonniers.

C. Z. : Quelles contraintes devrais-je respecter ?

F. J. : Nous avons reçu des lycées partenaires de Moulins plusieurs candidatures. Il s'agit de confirmer que nous pouvons accueillir 30 stagiaires du 16 au 27 juin 2025, sachant que j'ai déjà signé 5 conventions de stage avec des étudiants de BTS Première année sur cette période.

C. Z. : C'est entendu. Est-ce qu'il y a d'autres contraintes ?

F. J. : Deux types de contraintes s'imposent à nous : budgétaire et légale. En ce qui concerne la première contrainte, dans le cadre du budget alloué à cette opération « *jeunes talents pour Le PAL* », on ne doit pas dépasser 8 000 € (HT). Par ailleurs, la Direction souhaiterait que l'accueil de chaque stagiaire coûte au maximum 250 € (HT) à l'entreprise.

C. Z. : Entendu. Vous avez déjà réfléchi aux éléments du coût de cette opération ?

F. J. : Tout à fait. Monsieur BENALFA s'est porté volontaire pour encadrer tous les stagiaires quotidiennement sur les 10 jours du stage. Son rôle consistera à créer une cohésion de groupe et présenter l'entreprise, l'attractivité de ses métiers, afin qu'ils soient nombreux à postuler un job d'été après leur stage, en juillet/août.